49e ANNÉE. — N° 17.050
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 8 MARS 1919
SAINT JEAN DE DIEU
SOLEIL : lever 7h31 ; coucher 6h57
LUNE : P. Q. le 9 ; pleine le 16

POUR L'UNION DANS LA PAIX

« Il nous faut réaliser la solidarité française. Comme nous nous sommes bien haïs, bien exécrés, querellés, injuriés les uns les autres ! Et comme nous avons été heureux de nous retrouver de vrais amis en ces jours terribles ! A droite, à gauche, au centre, il n'y avait plus que des Français. Il faut que cela demeure. Soyons unis ! Maintenons nos querelles d'idées, mais qu'elles s'arrêtent quand l'intérêt de la patrie serait en danger ! »

Ainsi s'exprimait M. Clemenceau saluant à la tribune, quelques heures avant la conclusion de l'armistice, l'aurore de la victoire libératrice et jetant sur l'avenir le regard clairvoyant de l'homme d'Etat patriote et expérimenté.

Les applaudissements enthousiastes du Parlement accueillaient ces paroles, et le pays tout entier y faisait écho. Le président du conseil n'a laissé échapper aucune occasion de les répéter et d'affirmer que l'union qui nous a donné la victoire doit rester, dans la paix, la sauvegarde de notre prospérité matérielle et morale, en même temps que tous les orateurs politiques font de cette thèse le *leit motiv* de leurs périodes les plus éloquentes et les plus enflammées.

Il y a là une disposition d'esprit qui apparaît comme l'une des conséquences essentielles des longues et cruelles épreuves que nous venons de traverser. Il ne suffit pas de l'enregistrer, il faut travailler à lui donner toute sa portée pratique en faisant d'une formule oratoire la caractéristique d'une vérité de fait capable de produire les résultats escomptés par les promoteurs de l'union française dans les divergences de la bataille des idées.

Il importe, à cet effet, de bien définir cette union, de la délimiter avec précision, d'écarter résolument tous les obstacles susceptibles de l'entraver, de liquider les questions irritantes qui, restes de nos discordes passées, seraient de nature à raviver nos querelles, à aigrir les esprits, à compromettre la noble cause de l'union patriotique qui doit désormais présider à la discussion de nos idéals respectifs.

Parmi ces débats passionnants et qui mettent aux prises des intérêts souvent étrangers à l'intérêt général, la question de la réforme électorale occupe une place importante... j'allais écrire encombrante.

Durant deux législatures, elle a fait l'objet de discussions nombreuses dans lesquelles les points de vue les plus contradictoires ont été développés avec insistance, avec talent, avec conviction et avec passion. Elle a donné lieu dans la presse à des polémiques ardentes; elle a provoqué des crises ministérielles; elle a été portée devant le suffrage universel où une majorité s'est manifestée contre le maintien du régime actuel; elle a donné lieu, dans la Chambre qui est encore en fonctions, à une étude spéciale aboutissant de la part de la commission du suffrage universel à un projet de loi exposé dans un rapport prêt à la discussion.

En dehors de l'intérêt particulier qui s'attache à ce problème délicat, je crois que le souci de l'union française telle qu'elle est définie et souhaitée chaque jour exige qu'une solution intervienne sans retard et que le terrain politique soit déblayé de cet impedimentum.

On connaît mes sentiments sur le fond. Je ne veux pas y revenir, alors même qu'il me serait possible de trouver en faveur de ma thèse des arguments nouveaux dans l'admirable communion d'idées qui a groupé tous les Français autour du drapeau de la patrie.

Je dis simplement qu'il est indispensable que le Parlement se prononce, sans retard, dans un sens ou dans l'autre, et qu'il est imprudent de jeter une fois de plus ce brandon de discorde dans la mêlée électorale et de laisser cette entrave sous les pas de la législature prochaine.

On eût compris l'ajournement si des élections précipitées eussent été la conséquence immédiate de l'armistice; mais du moment où la force des choses a amené le Parlement à prolonger son existence et à entamer l'étude des grands problèmes posés devant la France par la guerre et les transformations qu'elle a rendues nécessaires, il ne saurait se dérober plus longtemps à l'une des obligations les plus formelles que lui ait tracées le suffrage universel.

« Sans la guerre, écrivait ces jours-ci M. Barthou, la réforme serait faite par une Assemblée qui en avait reçu le mandat formel. Comment la guerre annulerait-elle ce contrat ? »

La guerre, en réalité, n'a fait que le fortifier. A l'heure où la tâche la plus formidable qui ait jamais tenté l'activité d'une Assemblée délibérante va s'imposer aux représentants de la démocratie, où ils auront à tout revoir, à tout redresser, à tout simplifier, à tout mettre en valeur pour la réparation du passé et la fécondation de l'avenir, à l'heure où devront s'engager à fond les responsabilités individuelles et les responsabilités de parti, il est indispensable que toute équivoque disparaisse, que toute cause de malentendus et de stérilité soit écartée.

S'il est vrai, comme l'écrit encore M. Barthou, qu'« inégal aux tâches prévues, le scrutin d'arrondissement est manifestement impropre à la solution des questions immenses que des événements imprévus ont accumulées », jamais la nécessité de le sacrifier à l'union des citoyens et à l'intérêt de la patrie n'apparut plus justifiée et plus impérieuse.

Ferdinand RÉAL.

Au Conseil supérieur des haras

Paris, 6 mars. — Dans une réunion qu'il a tenue aujourd'hui, le Conseil supérieur des haras a émis un certain nombre de vœux, dont plusieurs avaient déjà été adoptés précédemment. Voici les nouveaux :

Augmenter sensiblement le prix d'achat du cheval de selle.

Mettre à la disposition du service des remontes dès le début de l'exercice de l'année courante les crédits nécessaires : 1° pour acheter de bonne heure et pendant toute la durée de l'exercice les chevaux dont l'armée a besoin; 2° pour payer ces chevaux un prix réellement rémunérateur.

Que la remonte soit autorisée à acheter une proportion de chevaux de 3 ans supérieure à celle accordée actuellement, les achats à 3 ans étant le meilleur encouragement qu'on puisse accorder à l'élevage.

Que l'administration des haras étudie la révision des encouragements accordés à l'élevage, de façon à les concentrer sur les meilleurs pays de production et d'élevage.

Le Conseil supérieur est d'avis à l'unanimité que, dans l'intérêt de l'élevage, des éleveurs et des propriétaires, les courses soient reprises dans le plus bref délai, et autant que possible à partir du 1er avril.

Le Conseil supérieur a, en outre, émis le vœu que le ministère de la guerre, le ministère des régions libérées et le sous-secrétaire d'Etat des stocks s'entendent pour livrer rapidement aux éleveurs et dans les conditions les plus favorables les juments poulinières dont peut disposer l'armée.

EN ALLEMAGNE

La situation s'améliorerait

Bâle, 7 mars. — Les nouvelles parvenues dans la soirée d'hier à Francfort tendent à montrer que le mouvement gréviste est sur son déclin. Les tentatives spartakistes pour susciter des grèves à Hambourg, Emden, Kœnigsberg et Breslau ont échoué. En Thuringe, le travail reprend.

Fin des grèves dans l'Allemagne du Centre

Bâle, 6 mars. — On télégraphie de Berlin :

« Les négociations entamées avec les délégués des grévistes de l'Allemagne du Centre, sous la présidence du ministre du travail Bauer, ont abouti à une entente complète. Le travail doit reprendre immédiatement. »

Exécutions sommaires de pillards

Bâle, 6 mars. — On mande de Berlin que la nuit du 5 au 6 a été agitée. Partout les troupes gouvernementales ont été victorieuses. Les spartakistes ont échoué dans leurs tentatives contre les édifices publics. Une fusillade a eu lieu dans le Tiergarden. Tous les pillards pris en flagrant délit ont été fusillés sur le champ. Depuis le commencement de la grève on aurait arrêté 243 individus, la plupart des matelots, ayant commis des vols à main armée.

Les concessions du gouvernement

Bâle, 6 mars. — On mande de Francfort que, suivant la « Gazette de Francfort », le gouvernement aurait l'intention de légiférer sur les points suivants à la suite de l'accord avec les représentants du prolétariat de Berlin :

1° Les conseils ouvriers seraient reconnus comme représentation des intérêts économiques et seraient introduits dans la constitution.

2° Une législation unifiée et démocratique du travail tendant à créer un état de choses démocratique et constitutionnel dans les usines doit être soumise immédiatement à l'Assemblée nationale.

3° Le gouvernement ordonnerait la répartition des denrées alimentaires aux consommateurs par l'entremise des communes, en écartant tout commerce intermédiaire inutile.

Les questions militaires et de socialisation devront en outre être résolues.

La loi de socialisation des charbons votée par l'Assemblée nationale

Bâle, 6 mars. — On mande de Berlin que l'Assemblée nationale constituante allemande a adopté la loi de socialisation des charbons. Le paragraphe 5 dit que la loi entre en vigueur dès ce jour.

L'Angleterre voudrait l'abolition générale du service militaire obligatoire

Londres, 6 mars. — La Chambre a discuté aujourd'hui le bill sur le service militaire. M. Shaw (libéral) en a demandé le rejet parce qu'il déroge à la politique annoncée par le gouvernement lors des élections générales.

M. J. H. Thomas (travailliste) a également préconisé le rejet.

M. Winston Churchill a répondu :

« Le gouvernement ne serait pas justifié à proposer au pays l'obligation permanente du service militaire, mais il est justifié quand il réclame qu'on lui donne le moyen de liquider la guerre et de faciliter la transition de la guerre à la paix. » (Applaudissements.)

M. Winston Churchill a alors confirmé que le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour écarter le service militaire obligatoire et le remplacer par le volontariat. La formation de l'armée de volontaires se poursuit d'ailleurs avec succès.

Le ministre a ajouté :

« Le gouvernement et les autorités militaires britanniques luttent également à Paris pour l'abolition du service obligatoire en Europe. Nous avons, en premier lieu, demandé formellement qu'il soit aboli en Allemagne. Nous ne savons pas si nous réussirons à faire adopter notre politique, qui actuellement est en minorité. Elle a très peu d'adhérents. Nos experts militaires sont presque seuls à la préconiser.

» Pour le moment, la discussion se poursuit. Nous ignorons ce que chacune des grandes puissances va faire, le régime militaire que ces puissances imposeront à l'Allemagne et celui qu'elles adopteront pour elles-mêmes après la ratification de la paix. Il se pourrait fort bien qu'il entrât quelques éléments du service obligatoire dans le régime militaire qu'adopteront le Japon, la France, l'Italie, les Etats-Unis.

» Quant à la Russie, Trotzky, le pionnier des idées démocratiques avancées, a déjà adopté le régime du service militaire obligatoire sous la forme la plus violente et dans des conditions d'extrême cruauté. Voilà quelle est la situation dans le monde en ce moment. Mais nous ferons tous nos efforts possibles pour amener ces nations à adopter une ligne de conduite différente. Nous ne nous contenterons pas de formuler des préceptes, nous prêcherons d'exemple ».

LES GARANTIES NECESSAIRES DE LA PAIX

Londres, 6 mars. — A la Chambre des communes, au cours du débat relatif à une avance de crédits pour le ministère des affaires étrangères, M. J.-H. Thomas, du groupe ouvrier, rappelle qu'il est essentiel de conclure la paix avec un gouvernement bien organisé. Il est évident que les événements qui se déroulent en Allemagne rendent nécessaire de ne pas retarder la paix.

« C'est avec raison, ajouta-t-il, qu'on accepte que l'Alsace-Lorraine soit restituée à la France. L'Allemagne doit payer et se soumettre à toutes les conditions d'armistice.

» Il faut éviter le bolchevisme, mais on ne l'évitera pas en sautant à pieds joints par-dessus toutes les questions. »

Le colonel Grey dit que conclure rapidement la paix serait une véritable folie si, avant de la conclure, on n'était pas sûr qu'elle pourrait être garantie. Il y a toujours identité de vues entre le peuple allemand et ses militaristes.

« L'Angleterre ne peut laisser toutes les charges à la France », déclare M. Bonar Law

Londres, 7 mars. — Avant le vote sur le projet militaire en discussion, M. Bonar Law, membre du gouvernement, a dit :

« Il importe que nous maintenions des hommes en France. A-t-on réellement suggéré que la nation britannique laissât tout à la charge de la seule France, après avoir lutté avec les Français pendant quatre ans et demi ? Nous voyons que l'ancien danger d'invasion a disparu, mais que voit la France ? Elle voit pour le moment, étendue et se débattant sur le sol, la bête sauvage qui pendant quatre ans lui déchira les flancs. Croit-on que ce soit là un danger auquel on puisse faire face avec tranquillité tant que la force malfaisante de cette bête n'a pas été détruite ? »

M. Bonar Law conclut en mentionnant cette remarque de M. Clemenceau : « Si nous n'y prenons pas garde, lorsque les armées britannique et américaine auront disparu, nous nous trouverons devant le même danger. »

Le bill est alors adopté par 304 voix contre 71 voix.

AU COMITÉ DES DIX

certains délégués ont demandé une nouvelle aggravation des conditions arrêtées par les experts militaires en vue du désarmement de l'Allemagne

Paris, 6 mars. — La réunion tenue cette après-midi par le conseil suprême de guerre des alliés sous la présidence de M. Clemenceau a présenté un intérêt capital.

Le maréchal Foch y assistait, ainsi que les experts militaires, navals et aériens.

La séance aura été excellente, car elle a prouvé d'une éclatante manière le complet accord des alliés touchant le problème essentiel de la Conférence : le désarmement de l'Allemagne.

Une intervention vigoureuse et inattendue, celle de M. Lloyd George, a accentué encore l'intérêt palpitant de ce grave débat.

Non seulement les alliés sont d'accord, mais, quelle que soit la sévérité des conditions élaborées par les experts militaires sous la haute autorité du maréchal Foch, certains d'entre eux, et non des moindres, estiment que ces conditions ne sont ni assez sévères ni assez strictes. Ils demandent en conséquence qu'elles soient notablement renforcées.

C'est la thèse qu'a soutenue avec infiniment de chaleur M. Lloyd George, parlant au nom du gouvernement britannique. Le premier ministre, après avoir attentivement écouté le rapport rédigé par le maréchal Foch, a nettement déclaré, en effet, qu'il ne trouvait pas que le programme de désarmement qu'il proposait d'imposer aux Allemands fût suffisamment rigoureux. Interprète de l'opinion, il demande que les effectifs prévus soient réduits, et que la possibilité ne soit pas laissée à l'Allemagne de les faire défiler sous les drapeaux pour un temps de service limité.

M. Lloyd George a rappelé comment Napoléon Ier lui-même avait été dupe, après Iéna, malgré les précautions qu'il avait prises. Il avait imposé à la Prusse une armée de métier de 40,000 hommes, ce qui n'empêcha point qu'il trouva à Leipzig 190,000 Prussiens en face de lui, car il est impossible de contrôler le recrutement en pays ennemi. M. Lloyd George fait ce raisonnement : « Si vous accordez à l'Allemagne le droit d'appeler chaque année sous les drapeaux un chiffre de recrues même inférieur de 50 à 75 % à celui de ses classes normales, vous ne l'empêcherez pas au bout d'un certain nombre d'années de disposer d'une armée suffisamment puissante pour devenir éventuellement une menace sérieuse pour ses voisins.

» Admettons, par exemple, qu'au lieu de 600,000 hommes par an, l'Allemagne ne soit autorisée à en appeler que 200,000; dans dix ans, c'est 2 millions d'hommes — réserve et territoriale comprises — qu'elle aura sous les armes. D'où nécessité pour les alliés d'entretenir des effectifs en nombre suffisant pour neutraliser ce danger continuel. »

On sait avec quel soin méticuleux ont été rédigées les clauses navales de l'armistice, à la rédaction desquelles les Anglais, maîtres des mers, ont, comme c'est leur devoir et leur droit, naturellement pris une part prépondérante.

Le premier ministre anglais voudrait qu'un esprit analogue inspirât les clauses militaires. Il a demandé, en conséquence, le renvoi de la discussion au lendemain, afin que pût être soumise au conseil supérieur de guerre une proposition qui diminuerait encore la possibilité des armements allemands.

Ces préoccupations du premier ministre anglais montrent avec quel esprit sérieux nos amis et alliés abordent l'examen de ce problème capital. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Il est excellent à tous égards que l'idée de renforcer les conditions premières émane d'eux et non de nous. Si l'initiative était venue de nous, d'aucuns auraient pu dire que nous cédions aux impulsions malsaines d'un chauvinisme étroit, au désir de piétiner à plaisir l'Allemagne vaincue. Que pareille initiative soit prise par les Anglais, tout le monde saura, et les Allemands les premiers, que les alliés ont des volontés extrêmement précises auxquelles il faudra se plier.

M. Lloyd George, au cours de ses observations, a fait valoir, en outre, qu'il ne suffit pas de résoudre la question de la limitation des armements au seul point de vue militaire; il convient également de la considérer en fonction de la situation politique à laquelle elle est étroitement liée. Il faut compter, en effet, avec les conceptions nouvelles qu'imposeront les progrès de la profonde évolution des esprits à laquelle nous assistons. Ainsi la question relève de la compétence des hommes d'Etat qui sont à la tête des gouvernements alliés. Ceux-ci engagent, en l'adoptant, leur pleine responsabilité, et ils ont par conséquent leur mot à dire sur tel ou tel point du projet qui pourrait n'avoir pas retenu suffisamment l'attention des militaires. La thèse de M. Lloyd George est que la direction de la guerre et aussi l'élaboration de la paix, la conclusion d'un armistice définitif, sont avant tout des affaires de gouvernement.

Au cours de la discussion, le maréchal Foch a été amené à déclarer que le projet d'armistice soumis à l'approbation des ministres alliés ne contenait pas exclusivement son opinion personnelle, mais qu'il exprimait les vues de tous les représentants militaires de l'Entente au Conseil supérieur de Versailles, tant britanniques qu'américains et italiens. Les questions navales, d'autre part, ont été adoptées dans leur ensemble. Toutefois, la question subsidiaire de la destruction de la flotte allemande et, dans le cas contraire, de son attribution entre les alliés, a été réservée.

Au début de la séance, les représentants des grandes puissances avaient adopté une proposition de M. Marsing tendant à ce que désormais les commissions ne se bornent pas à remettre seulement leurs rapports sur les problèmes qu'elles auront été appelées à examiner, mais qu'elles apporteront des conclusions précises, condensées sous forme d'articles dans un texte susceptible de prendre place dans le traité de paix.

On comprend l'intérêt de cette proposition : les commissions n'auront pas seulement un rôle consultatif, elles devront également préparer le travail de rédaction du comité des Dix qui, naturellement, sera toujours libre d'apporter aux textes proposés par les commissions les modifications qu'il jugerait utiles. Mais il n'est pas douteux que par cette mesure les décisions doivent gagner en rapidité.

Vendredi après-midi, le conseil suprême de guerre régla d'abord la question du ravitaillement de l'Autriche, puis reprendra la discussion des conditions d'armistice.

La représentation des Etats à intérêts particuliers

L'incident des Etats secondaires n'est pas clos. On se rappelle que les délégués des Etats secondaires dits « à intérêts particuliers » avaient été invités par le conseil des grandes puissances à désigner parmi eux cinq membres pour la commission des finances et cinq membres pour la commission des affaires économiques.

Au cours d'une première réunion tenue lundi dernier sous la présidence de M. Jules Cambon, les délégués des Etats secondaires avaient refusé de se contenter des cinq places qui leur avaient été offertes dans chaque commission. Ils avaient désigné pour chaque commission dix Etats, en les rangeant par ordre alphabétique, de manière qu'il fût impossible de choisir entre eux.

Le conseil des grandes puissances saisi hier de l'incident avait maintenu sa décision de n'accorder que 5 places aux Etats secondaires. Toutefois, on avait laissé entendre que des délégués supplémentaires pourraient éventuellement être admis.

Convoqués de nouveau pour élire cinq représentants par commission, les délégués des Etats secondaires se sont assemblés, ce matin, sous la présidence de M. Jules Cambon. La majorité des petites puissances a persisté dans son attitude d'opposition; elle n'a désigné comme représentants au sein des commissions qu'un seul Etat européen le Portugal. Les autres délégués choisis sont : la Chine, le Brésil, le Pérou, Panama, la Bolivie, Cuba, le Siam et l'Equateur. Ni la Belgique, ni la Roumanie, ni la Serbie, ni la Grèce, qui ont eu leur large part de sacrifices humains et matériels dans la guerre, ne font partie de ces commissions financière et économique.

Il semble probable que les grandes puissances n'accepteront, pas cette désignation par trop paradoxale puisqu'elle exclut de ces importantes commissions les quatre nations européennes précitées, au bénéfice d'Etats qui n'ont pris part à la guerre qu'indirectement ou même se sont bornés à rompre avec nos ennemis.

Conférences officieuses

Paris, 7 mars. — M. Clemenceau, président du conseil, a conféré successivement, au cours de la matinée, avec M. Lloyd George, le colonel House, M. Léon Bourgeois et le maréchal Foch.

Le sort de la flotte allemande

Paris, 6 mars. — M. Georges Leygues, ministre de la marine, a déclaré à la commission sénatoriale de la marine que la proposition de détruire la flotte allemande ne pouvait être acceptée; que les navires de cette flotte internés à Scapa-Flow constituaient des prises de guerre qui devaient être partagées entre les alliés, chaque allié restant libre d'en disposer à son gré. L'accord complet s'est établi entre la commission et le ministre sur cette déclaration.

Une entrevue historique

Paris, 6 mars. — A la Société de géographie, hier, au cours d'une conférence sur le maréchal Foch, le général Balfourier retraça, avec l'autorité du chef qui commanda la division de fer, cette entrevue historique où les plénipotentiaires allemands se rencontrèrent avec le généralissime des armées alliées :

A l'abri du drapeau blanc, raconta-t-il, ils ont franchi nos lignes. Ils sont amenés au train personnel qui sert de demeure au maréchal. Introduits dans le wagon-bureau, ils attendent. Le maréchal paraît, calme, distant, glacial. Comme mus par un ressort, les envoyés se sont redressés. Ils saluent et esquissent même le geste d'une main tendue qu'on ne veut pas voir.

Sec, coupant, le salut militaire la main au képi, le maréchal leur répond. Un silence infiniment lourd, infiniment long suit. Alors le maréchal :

— Qui êtes-vous ? Que désirez-vous ?

Erzberger, le premier délégué allemand, répond :

— Monsieur le Maréchal, nous venons vous prier de nous donner connaissance de vos propositions de paix.

— Mes propositions de paix ? Qu'entendez-vous par là ?

— Vos propositions basées sur les quatorze articles du président Wilson.

— Messieurs, n'allez pas plus loin. Si vous voulez connaître, non pas des propositions, mais les conditions d'un armistice, je vous les dicterai. Elles vont vous être communiquées et ne sauraient être modifiées.

Sur un signe, la lecture commence, continue, tandis que se contractent les visages des plénipotentiaires, et que le maréchal, feignant de rouler une cigarette et de manier un briquet, observe leur angoisse, leur effondrement intime.

La lecture terminée, Erzberger reprend :

— Devant la rigueur de ces conditions, nous demandons à en référer à notre gouvernement.

— Accordé.

L'entrevue historique est close.

LES NEGOCIATIONS de l'armistice polonais à Kreutz

Posen, 5 mars. — Le train spécial transportant la commission interalliée est arrivé à Kreutz à 11 h. 30. A midi 20, le train des délégués allemands entre en gare. Le général Dupont, chef de la mission pour le rapatriement des prisonniers, qui les accompagne depuis Berlin, les conduit, à leur descente de wagon, vers la mission alliée, qui se trouve déjà sur le quai. Une première présentation est faite à M. Noulens, qui, à son tour, comme président de la délégation de l'Entente, présente les membres des deux commissions. Les saluts s'échangent courtois.

On est loin de Brest-Litovsk, où, à la même époque, l'année dernière, on voyait une délégation allemande en grand apparat, dans le déploiement des uniformes, attendre Trotsky et ses marins débraylés. Aujourd'hui, les représentants de l'Allemagne ont moins grand air. Plus d'uniformes; tous, même les militaires, sont en civil, casquette de voyage, figure aussi modeste que leur tenue. Les présentations sont faites sur le quai de la gare, dans le va-et-vient des voyageurs qu'écartent quelques soldats d'allure nonchalante sous leurs capotes défraîchies. Après quelques explications données par M. Noulens sur les raisons qui empêchent d'accepter Bromberg, fixé par eux comme lieu de réunion, les envoyés de Berlin se retirent pour déjeuner.

Le repas fini, les deux commissions se rencontrent de nouveau sur le quai et se rendent ensemble pour délibérer dans un wagon-salon. Quelques curieux, des employés de la gare démobilisés, stationnent par petits groupes non loin des fenêtres derrière lesquelles se voient les délégués assis autour de la table de la Conférence.

A seize heures, la réunion prend fin. La commission alliée repart pour Posen. La note suivante a été communiquée sur l'entrevue :

« La commission interalliée s'est rencontrée à Kreutz avec la délégation allemande présidée par M. von Reichenberg, assisté du général Dommes et du ministre d'Etat Drews.

Après vérification des pouvoirs, les questions ont été examinées dans l'ordre suivant :

La délégation allemande ayant déclaré que le gouvernement allemand avait conservé toute autorité sur les forces allemandes le long du front polonais, on procéda à un examen des conditions de détail de l'armistice en Posnanie.

La ligne de démarcation sera tracée par une sous-commission, qui aura en outre pour mandat d'établir une zone neutre, de faire reculer l'artillerie et le gros des troupes de chaque côté et de limiter les effectifs

La commission interalliée ayant demandé que des garanties formelles et des facilités soient données pour préparer et assurer le débarquement et le passage des divisions polonaises par Dantzig, les délégués allemands ont télégraphié à leur gouvernement pour lui soumettre les différents points de détail.

La suite de la séance a été consacrée à la libération des otages et à la protection des Allemands en Posnanie et des Polonais en Allemagne sur la base de réciprocité. La délégation allemande se déclare prête à poursuivre à Posen les délibérations avec les représentants alliés. Ces derniers ont accepté en répondant du calme et de la correction de la population.

LES BOLCHEVIKS ont attaqué de nouveau sur le front d'Arkhangel

Sur le front mourman ils ont subi de lourdes pertes

Londres, 6 mars. — L'agence Reuter publie la dépêche suivante, annonçant que les bolcheviks ont ouvert une nouvelle attaque sur le front d'Arkhangel :

« Le 1er mars, à 8 heures 30, les secteurs de Vaga ont commencé un violent bombardement suivi d'une attaque d'infanterie; l'ennemi a réussi à envelopper le village de Yevsievskaya et à s'en emparer.

» Nos troupes, après avoir vaillamment résisté tout le jour et la nuit, se sont retirées de bonne heure, le matin du 2 mars, de un mille environ, après avoir infligé de très lourdes pertes à l'ennemi. Nos blokhauss et le village sont complètement brûlés.

» Sur le front mourman, nous occupons maintenant définitivement Segeja, dont la prise a été récemment annoncée. Cet avant-poste est bien approvisionné et bien défendu.

» Au cours de combats dans ce secteur la semaine dernière, nous avons infligé de très lourdes pertes aux bolcheviks, dont les trois principaux commandants, Spiridonoff, Fedoroff et Solounia, ont été tués. »

DEFAITES BOLCHEVISTES DANS L'OURAL

Londres, 7 mars. — Dans l'Oural septentrional, les troupes sibériennes continuent leur mouvement victorieux au sud-ouest de Kungur, au sud de la voie ferrée de Kaperin, et avancent vers Sarapol, dont elles espèrent s'emparer bientôt.

Sur le front de l'Oural méridional, les troupes sibériennes ont occupé Nikolskoé, au sud-est de Birsk, et se sont emparées, près d'Ufa, de deux compagnies bolchevistes et de quatre mitrailleuses. L'effectif total des troupes bolchevistes sur le front oriental est de 123,000 hommes.

Les Allemands auraient repris Riga aux bolcheviks

Londres, 7 mars. — Les troupes allemandes des provinces baltes auraient infligé aux bolcheviks une défaite sérieuse, et auraient repris Riga.

Nouvelle proposition de paix des bolcheviks

Helsingfors, 7 mars. — On apprend de Moscou qu'une nouvelle proposition de paix va être faite par le gouvernement bolcheviste sur la base de sa Note du 4 février.

Le gouvernement des Soviets va offrir aux alliés des concessions pour la construction d'un canal reliant la rivière Anmi Darya à la mer Caspienne et aussi des concessions pour l'exploitation des grandes richesses de coton de la région desservie par ce canal. De fortes exportations aux alliés serviraient à payer les dettes de l'Etat russe.

Une proclamation désespérée du Soviet de Moscou dit que la catastrophe sera complète dans un mois parce que chaque jour des milliers d'ouvriers quittent la ville sans souci du sort de leur patrie.

En Angleterre

LES BOLCHEVIKS SUBVENTIONNENT LES SINN-FEINERS

Helsingfors, 7 mars. — La section de la propagande étrangère à Moscou avait dépensé, à la date du 1er mars, 300 millions de roubles, dont 50 millions pour entretenir l'agitation en Irlande. On assure que les bolcheviks soutiennent financièrement certains journaux en Angleterre.

La reine de Roumanie chez M. Clemenceau

Paris, 7 mars. — La reine de Roumanie a fait une visite ce matin au président du conseil. Arrivée au ministère de la guerre au moment où en sortaient M. Lloyd George et le colonel House, la reine, qui était accompagnée de M. Antonesco, ministre plénipotentiaire de Roumanie, et d'une dame d'honneur, a été reçue au bas du perron par les officiers du cabinet militaire du ministre de la guerre. Elle a été conduite aussitôt au premier étage, où l'attendait M. Clemenceau.

L'entretien entre la reine et le président du conseil a duré une demi-heure.

A sa sortie, le maréchal Foch lui a été présenté par M. Antonesco.

Un piquet d'infanterie rendait les honneurs.

La musique de la garde républicaine, qui avait joué l'Hymne national roumain à l'arrivée de la reine, s'est fait entendre pendant l'audience.

Les pertes portugaises

Paris, 7 mars. — M Egas Moniz, ministre des affaires étrangères de Portugal, premier délégué à la Conférence de la paix, a fait savoir que son pays a perdu 8,500 hommes dans la guerre.

Le Vatican hostile au sionisme

Rome, 7 mars. — Certains journaux étrangers ont publié que le saint-siège approuvait les projets sionistes sur la Palestine. De source autorisée, on déclare que le saint-siège n'approuve pas les projets en question.

Les sursis pour les agriculteurs

Paris, 6 mars. — La commission de l'agriculture de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Fernand David, a entendu M. Louis Deschamps, sous-secrétaire d'Etat de la démobilisation, sur la question de l'élargissement des sursis agricoles, posée dans une interpellation de M. Claussat. Le sous-secrétaire d'Etat a annoncé que les sursis seraient étendus jusqu'à la classe 1915 inclus, que les fils uniques orphelins de père et mère en bénéficieraient, que les sursis seraient donnés sans limitation de nombre aux hommes des classes 1907 et plus anciennes, le contingent spécial affecté à l'agriculture n'étant appliqué qu'au-dessous de cette classe. Les spécialistes des industries agricoles bénéficieront des mêmes dispositions sans qu'ils soient compris dans les catégories prévues pour les autres sursitaires agricoles.

CONTRE LA VIE CHÈRE

On supprime la taxe sur la viande

Paris, 7 mars. — Le « Journal officiel » publiera aujourd'hui vendredi un décret abrogeant les décrets des 28 mai et 19 octobre 1918, ainsi que l'arrêté ministériel du 24 décembre 1918, réglementant le commerce du détail, des boucheries et de la viande abattue.

Cette mesure marque une nouvelle étape vers le rétablissement progressif des conditions normales de la vie économique. Mise à l'étude depuis quelque temps déjà par le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement, elle peut être réalisée aujourd'hui, grâce à l'importance des stocks de viande frigorifiée qui permettront de régulariser les cours et de ménager le cheptel national. La répartition de ces stocks a déjà commencé par les soins du sous-secrétaire d'Etat dans les centres populeux de consommation.

Un exemple à suivre

Toulon, 6 mars. — Le préfet du Var et le préfet maritime, en vue d'enrayer la hausse exagérée des cours pratiqués sur les fromages, ont pris un arrêté tarifiant à partir du 10 mars, pour toutes les communes du département, la vente au détail des fromages et établissant la réquisition, s'il est nécessaire d'y recourir, pour assurer l'alimentation des centres.

Les commerçants marseillais mettent les pouces

Marseille, 7 mars. — L'ouverture des magasins départementaux a eu l'effet que l'on devait en attendre. Dès le premier jour les autres commerçants baissèrent le prix de leurs produits. Des milliers de kilos de pâtes vendus 60 centimes de moins le kilo qu'ailleurs; des milliers de kilos de légumes secs à un prix moitié moindre, sont distribués journellement. L'exemple a été si probant que le préfet va étendre son initiative à toutes les autres villes du département. Il estime que c'était la meilleure solution à appliquer à la vie chère. Toute la population s'en vient apprécié le projet du préfet qui, grâce à une parfaite organisation, donne satisfaction à chacun et met un terme à toutes les manœuvres des spéculateurs, accapareurs, intermédiaires, etc., qui ne peuvent plus ainsi vendre leurs denrées à des prix scandaleux.

Les épiciers de Marseille viennent de tenir une grande réunion pour protester contre l'institution des magasins départementaux. Ils ont décidé de baisser leur prix le plus tôt possible, lorsqu'ils seront ravitaillés soit par le département, soit de toute autre façon. Ils s'engagent même à s'abstenir de tout achat à des cours anormaux pour faciliter l'accentuation de la baisse. Ils ont décidé, devant « l'obstination » (sic) des pouvoirs préfectoraux à ne pas leur donner satisfaction, d'envoyer des délégués à Paris et de prendre la résolution de fermer leurs magasins s'ils ne réussissent pas à s'alimenter en marchandises. Ils promettent de revendre au même prix que les magasins départementaux.

La chasse aux fraudeurs et aux spéculateurs

Toulouse, 6 mars. — La cour d'appel de Toulouse vient d'élever à 1,500 francs une amende de 500 francs infligée par le tribunal correctionnel d'Albi à M. Charles Mancerez, représentant de commerce, pour spéculation sur le pétrole.

Une laitière de Lasbordes, Marie Turnis, mouillait son lait à 10 % : deux jours de prison et 100 francs d'amende.

Mauriac, 6 mars. — Pour mouillage du lait, Julien Bixain, laitier et marchand de fromage à Mauriac, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à 1,000 francs d'amende, à l'affichage et à l'insertion du jugement dans trois journaux.

La circulation dans la zone des armées

Paris, 6 mars. — L'arrêté ministériel du 3 mars 1919 fixe de la manière suivante les conditions dans lesquelles les Français et les étrangers pouront désormais circuler dans la zone dees armées.

1. Zone des armées en territoire français jusqu'aux frontières de 1914

La circulation des Français et des Alsacien-Lorrains d'origine française est libre. La circulation des étrangers n'est soumise qu'au visa de déplacement du maire ou du commissaire de police nommé dans la zone de l'intérieur. Toutefois, les réfugiés français, alsaciens-lorrains et étrangers qui désirent réintégrer leur domicile dans les régions libérées doivent toujours obtenir l'autorisation préfectorale. L'autorité militaire n'intervient plus dans la circulation sur le territoire de la zone des armées jusqu'aux frontières de 1914.

2. Alsace-Lorraine

Les sauf-conduits nécessaires aux Français, aux Alsaciens et aux Lorrains d'origine française sont délivrés par les maires ou commissaires de police. Les demandes de sauf-conduits nécessaires aux étrangers sont transmises au service de la circulation aux armées, à Pau.

M. Jonnart expose à M. Clemenceau la situation critique de l'Algérie

Paris, 7 mars. — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, a eu hier un long entretien avec M. Clemenceau. M. Jonnart exposa au président du conseil les difficultés de jour en jour plus nombreuses qu'éprouvaient les départements algériens à se ravitailler par suite de la crise des transports maritimes. Si cette crise devait s'aggraver, le gouvernement général n'a pas caché qu'il en résulterait les plus graves inconvénients.

LE BOLCHEVIK qui a tiré des coups de feu devant l'Élysée

INTERROGATOIRE DE L'INCULPE

Paris, 6 mars. — M. Gilbert, juge d'instruction, a interrogé aujourd'hui Moïse Kneller, le russe qui a tiré des coups de revolver devant l'Elysée. Le magistrat l'a inculpé de violence et voies de fait, ainsi que de port d'arme prohibée.

En Espagne

La grève générale à Madrid

Madrid, 6 mars. — En dépit de l'effort des autorités, la grève générale a été déclarée par la Fédération ouvrière de Madrid. La grève prend une importance de plus en plus considérable en Catalogne.

A Cadix, la grève des constructions navales a pris fin.

Énergiques mesures du gouvernement espagnol

Madrid, 6 mars. — Le gouvernement vient de prendre un décret punissant d'un emprisonnement de dix mois à trois ans, tous les négociants qui n'observeraient pas à la lettre la taxe fixée pour la vente des denrées alimentaires ou qui se livreraient à la contrebande.

REVUE DE LA PRESSE

LA VRAIE SANCTION

« Sans la Société des nations, a dit le président Wilson, le traité de paix ne serait qu'un chiffon de papier. » Le président Wilson a raison, estime le Matin. Mais :

« Tant que les réparations n'auront pas été obtenues, la Société des nations elle-même ne sera qu'une hypothèse; le droit international ne sera respecté que lorsque, comme tous

DÉPÊCHES de la Nuit dernière

A LA CHAMBRE

La Chambre décide une seconde lecture pour la loi sur les pensions militaires

Paris, 6 mars. — On reprend la discussion de la loi sur les pensions sur un amendement de M. Letas, d'après lequel, dans le cas où la pension liquidée selon les données du barème d'invalidité prévu à l'article 9 serait inférieure à la pension ou gratification qu'accordaient les lois ou règlements antérieurs; ceux-ci seront appliqués par mesure transitoire pour les invalidités résultant de la guerre actuelle.

M. Lugol, rapporteur, combattant l'amendement, critique le nouveau barème et le corps médical qui, dit-il, s'est trop souvent prononcé contre les mutilés, comme il est déjà arrivé pour les accidents du travail.

Le rapporteur demande que l'égalité soit autant que possible réalisée entre les mutilés, envers qui nous ne serons jamais trop généreux. Soyons beaux joueurs, dit-il. Il faut montrer aux mutilés que nous ne voulons pas diminuer l'intérêt qui leur est porté, et ce n'est pas à M. Lefas, ancien rapporteur de la commission, de porter un coup de pioche à la loi.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, estime que M. Lugol s'est trompé. La loi donnait satisfaction à tous les mutilés. Il a peur, après le discours de M. Lugol, qu'ils n'aient plus confiance dans l'application de la loi. Ce barème n'est pas un tarif fixe que les médecins devront suivre rigoureusement, mais plutôt un polonnement pour leurs appréciations. Les cas varient à l'infini. D'après M. Lefas, le blessé avait l'option entre le régime de 1831 ou celui de 1919 acceptant le régime de 1831 s'il lui paraissait plus favorable ou celui de 1919 qui peut amener un examen de révision. M. Lugol admet au contraire, que le mutilé prenne la cote de sa blessure dans la loi qui lui est le plus favorable, et que par seconde option il choisisse aussi le taux de sa pension dans le tarif le plus favorable. A la Chambre de se prononcer.

Après observations de M. Puech de Voilin, l'amendement Lefas, repoussé par la commission et accepté par le gouvernement, est adopté par 308 voix contre 212.

L'ensemble de l'article 58, modifié par l'amendement Lefas, est adopté.

On adopte l'article 65 bis, relatif à l'application de cette loi aux étrangers qui ont servi sous nos drapeaux, et l'article 66, relatif à la rééducation professionnelle des mutilés.

On accepte un article additionnel de M. Mauger, d'après lequel les enfants de moins de dix-huit ans orphelins de père et de mère pendant la guerre la mère étant remariée à un mobilisé mort pour la France, jouiront des avantages accordés par l'article 28 aux personnes qui ont recueilli des orphelins. Mais un coup de théâtre se produit au moment où on est au terme : M. Tissier proteste contre le vote de l'amendement Lefas, qui est l'abandon d'une promesse gouvernementale et bouleverse le faux des pensions. Il demande que la Chambre procède à un examen en seconde lecture afin de permettre aux mutilés, par une adjonction à l'article 9, de choisir entre le barème de 1831 et le barème de la présente loi.

Sur une observation de M. Laval, M. Abrami annonce qu'on négocie avec les Compagnies de chemins de fer le transport gratuit des mutilés. Le règlement ne permettant pas à la commission de s'opposer à la discussion en seconde lecture, proposée par M. Tissier, et la commission n'étant pas en état de faire tout de suite son rapport, la discussion est renvoyée à mardi.

Le vote sur l'ensemble auquel chacun s'attendait se trouve donc ajourné de ce fait.

La séance est levée.

Les républicains de gauche à la présidence du conseil

Paris, 6 mars. — Une délégation des républicains de gauche : MM. Barthou, Sibille, Géo Gérald, Andrieux (Hautes-Alpes), Dariac, a reçu mission d'entretenir M. Clemenceau, président du conseil, en lui réitérant la confiance du groupe :

1° De la nécessité politique et économique d'obtenir pour la France la rive gauche du Rhin et le bassin houiller de la Sarre si longtemps français;

2° De la nécessité d'exiger pour la paix du monde, et plus particulièrement la tranquillité de la France, le désarmement de l'Allemagne au point de vue militaire et naval, la limitation de ses industries de guerre et la suppression de ses écoles militaires sous le contrôle permanent des puissances de l'Entente, sans lequel toute décision de l'espèce serait vaine, étant donnée la fourberie allemande bien connue;

3° De l'intérêt général d'apporter plus d'attention et de soins à la démobilisation des Français d'outre-mer, de préparer leur retour et celui de leurs familles au delà des mers dans les meilleures conditions possibles, la plupart d'entre eux, pour ne pas dire tous, devant assurer la reprise des affaires françaises sur les marchés étrangers au sens le plus favorable de l'intérêt général.

Violent incendie aux docks de Santos

37 millions de dégâts

Santos, 4 mars. — Un grand incendie a éclaté dans les Docks, 29,000 balles de jute, 90,000 sacs de café appartenant au gouvernement de l'Etat de Sao-Paulo, ont été entièrement détruits. Les dommages sont estimés à 37 millions de francs.

LA VIE CHÈRE

Des profiteurs obligés de céder

Chalon-sur-Saône, 6 mars. — Pour protester contre les taxes, les fermières des environs d'Autun avaient eu l'idée de faire grève. Pendant quelque temps, elles ne vinrent pas apporter au marché de la ville les produits de la ferme : poulets, lapins, beurre et œufs. Mais hier, elles se sont ravisées, et la grève a pris fin. Elles ont compris qu'il valait mieux vendre au prix de la taxe que de voir perdre leurs produits. Aussi le marché était très abondant. Les œufs étaient en telle quantité qu'ils se sont vendus au-dessous de la taxe, c'est-à-dire de 4 fr. à 4 fr. 50 la douzaine.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 7 mars.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	2.0	»	»	»
8 heures du matin	4.0	770.0	Nuageux.	S.-O.
Midi.....	8.0	770.0	Dito.	Dito.
Maxima du jour...	12.0	»	»	»

BORDEAUX

Il y a un an

8 MARS 1918

A la Chambre française, interpellation sur les affaires en cours. Discours de M. Clemenceau. La confiance au gouvernement est votée par 400 voix contre 75.

La question des tramways

Nous avons dit que les commissions réunies du Conseil municipal, après avoir repoussé la régie directe des tramways, s'étaient prononcées pour une augmentation du prix des places, dans les conditions que nous avons fait connaître.

Une loi votée en 1916 simplifie les formalités des modifications aux traités relatifs aux voies ferrées d'intérêt local. Le nouveau régime sera donc bientôt appliqué, car la question vient ce vendredi en séance publique du Conseil, et l'augmentation du prix des places sera certainement votée.

Nos lecteurs savent que nous nous sommes toujours prononcés contre les régies qui se libèrent trop aisément des garanties de compétence, d'intelligente économie et de contrôle nécessaires à la marche heureuse et sûre des services. Nous estimons donc qu'en présence des conditions nouvelles d'exploitation faites à la Compagnie par la cherté des matières premières, du matériel et de la main-d'œuvre, le Conseil ne peut que se prononcer pour la solution qui lui est présentée.

Sans doute, par ces temps de vie chère, le public acceptera l'augmentation sans enthousiasme. Mais on peut se demander si les lacunes, les fâcheux errements et même les vices de l'exploitation des tramways ne provenaient pas justement de tarifs insuffisants à couvrir les frais d'établissement et d'exercice.

Que l'on songe aux trajets considérables que le cahier des charges tarifait à 10 centimes, et l'on conviendra que le prix perçu ne répondait guère au service rendu. Il eût fallu sectionner ces longs parcours, comme on le fait à Paris et dans d'autres villes, avec un tarif progressif.

Nous revenons ainsi à l'idée que nous exprimions l'autre jour à propos du gaz, des tramways, du Grand-Théâtre, des services publics en général. Si à l'origine, lors de la rédaction des cahiers des charges, la Ville a le souci unique de s'assurer de tous les avantages en laissant aux services le moins de jeu possible, les intérêts des contribuables et de la Ville, sans compter ceux des Compagnies concessionnaires, sont bientôt lésés. La marche du service est ralentie, et même arrêtée. Où est le bénéfice de la Ville ce jour-là ?

Un esprit d'équité plus large et plus prudent devient de l'habileté. Il faut que les cahiers des charges assurent la vie du service, au lieu de l'entraver. Nous savons bien que, dans la question spéciale des tramways, il s'est produit au cours de l'exploitation des modifications dans la constitution de la Société qui ont pu avoir leur répercussion sur son budget. Mais il n'en demeure pas moins qu'on eût fait sagement d'adopter, à l'origine, une partie des combinaisons que l'on prépare aujourd'hui. Tout le monde s'en serait bien trouvé.

Nous ne doutons pas que nos tramways ne trouvent dans le nouveau régime un avenir de prospérité, lié aux réformes désirées par le public. Peut-être devra-t-on examiner alors la question de la pénétration des tramways de banlieue.

Sans doute, on fera des objections, comme celles de la réfection de la voie, du matériel, etc. Cependant, l'avenir est là, avec le développement que prend notre cité, et l'exode de la population ouvrière et même bourgeoise vers la périphérie des villes, pour des raisons d'hygiène et de bon marché.

Nous reviendrons sur les conditions de réalisation de ce projet, dont nous n'avons pas besoin de démontrer l'intérêt.

Les grandes conférences de la mission Rockefeller

Nous rappelons à nos lecteurs que samedi prochain 8 mars, à huit heures un quart (vingt heures), à lieu à l'Athénée municipal une réunion présidée par M. Bascou, préfet de la Gironde, où le docteur Bruno, secrétaire général du comité directeur, traitera « du douloureux problème de la tuberculose », assisté du professeur Gunn, directeur associé de Paris; du docteur Garwin; de miss Crowell, directrice des dispensaires franco-américains, et entouré des membres de la 3e division d'éducation : Mlles Pek, Fontaines, MM. Louis Destouches et Marcel Desprez.

Une excellente musique américaine, ainsi que la troupe ordinaire de l'Y. M. C. A., prêteront leur concours à cette manifestation d'hygiène sociale; il y aura projections cinématographiques, distribution de cartes postales, brochures et tracts, etc.

Dans le compte rendu de cette conférence, appelée à marquer une date à Bordeaux dans l'organisation commune de la lutte contre le fléau, on trouvera le programme de la soirée de dimanche 9 mars, où notre confrère de la presse parisienne Marcel Desprez exposera « la question antituberculeuse envisagée sous l'angle français et au point de vue américain, en tant que danger social ».

M. Gruet, maire de Bordeaux, présidera cette réunion.

Il sera parlé également, dans ce compte rendu, de la conférence-matinée que doit faire, le lundi 10 mars, à quinze heures, à l'Athénée municipal, miss Crowell, sous la présidence de M. le professeur agrégé Leuret.

Le très bienveillant accueil reçu à Bordeaux par la mission Rockefeller lui est un sûr garant que le public viendra nombreux, attiré par le sujet et par la partie artistique tout à fait intéressante.

Ravitaillement civil

Samedi 8 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes et des topinambours sur les marchés ci-après :

Capucins, Grand-Marché, Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché de la place Saint-Martial et marché de la place Amédée-Larrieu.

Les heures et les prix de vente ne sont pas modifiés.

Le même jour, dans l'après-midi, à partir de une heure trois quarts, des pommes de terre seront mises en vente à l'école de la rue Achard, 169, au Grand-Marché, au marché des Grands-Hommes et au marché des Chartrons, à raison de 0 fr. 45 le kilo et de 5 kilos par ménage. Il ne sera pas rendu de monnaie.

Ponts et chaussées

Aux termes d'un arrêté du ministre des travaux publics, M. Maury, sous-ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, attaché au service maritime de la Gironde, a été mis en congé hors cadres, par application d'un décret du 24 juin 1910 et autorisé à arriver au service de la Compagnie franco-espagnole d'études et de construction du chemin de fer de Tanger à Fez, en qualité de chef de section, à dater du 16 mars 1919.

La bande des « Foulards Rouges »

TROIS NOUVELLES ARRESTATIONS LES EXPLOITS DES MALFAITEURS

Poursuivant ses investigations, M. Vialles, commissaire de la brigade mobile, a procédé, mercredi, à trois nouvelles arrestations, ce qui porte à quinze le nombre des individus affiliés à la bande des « Foulards rouges », actuellement capturés.

Deux d'entre eux, Jean C..., âgé de dix-huit ans, et Jean V..., âgé de quinze ans, qui sont, l'un le chef de bande, l'autre le sous-chef, ont fait des aveux complets.

On met à l'actif de cette redoutable bande les exploits ci-après :

D'abord, trois agressions commises quai de Paludate le même jour. Un passant fut débarrassé de son argent, une femme de son sac à main, et un individu pris de boisson fut allégé de son portefeuille.

Ensuite, deux autres agressions : l'une cours Saint-Jean (un passant dévalisé), et l'autre rue Saint-Eloi (une femme à qui l'on enleva son réticule renfermant une somme assez importante).

Puis, les « Foulards rouges » transportèrent quai Sainte-Croix une malle que l'un d'eux avait mission d'aller déposer à la gare : ils la virent de tout son contenu et l'abandonnèrent sur le terre-plein du dit quai.

Les mêmes malfaiteurs auraient commis d'autres exploits audacieux. Devant l'abattoir, ils auraient attaqué un Américain qui accompagnait une jeune femme; ils auraient soustrait à celle-ci son sac à main et auraient roué de coups l'Américain.

Sur un wagon en station sur les quais, ils se flattent d'avoir pris des caisses de sardines, des boîtes de « singe », du vin, etc.; ils auraient fait la fête avec le produit du larcin.

Enfin, la bande des « foulards rouges » avait, paraît-il, élaboré un plan en vue d'assassiner, à Langon, deux ou trois négociants.

Les quinze affiliés comparaîtront demain vendredi à l'audience du petit parquet. Ils seront poursuivis pour vols, agressions, cambriolages. L'un d'eux, Omer D..., âgé de vingt-deux ans, est déserteur d'un régiment de tirailleurs.

Un autre sera poursuivi, en outre, pour usurpation d'état civil; il a été trouvé, en effet, en possession de papiers d'identité ne lui appartenant pas et dont il s'est servi d'ailleurs plusieurs fois.

Nous n'avons mentionné le projet criminel de Langon qu'à titre de curiosité et pour montrer que les « foulards rouges » étaient prêts à tout pour se procurer des ressources. Mais cette affaire ne peut être retenue contre eux, attendu qu'il n'y a pas eu commencement d'exécution.

Rien que des Viandes françaises

Samedi, Réclame de Pot-au-Feu

	Le demi-kilo
AIGUILLETTE	2f »
ANGUILLE	
VEINE, CAPRIN	2f50
Mouton { GIGOTS	3f »
Mouton { COTES AU CHOIX	

VEAUX et AGNEAUX de premier choix.

Boucherie RAOUL

71, Cours d'Alsace-et-Lorraine, Bordeaux

Evadé repris

Nous avons relaté dans une précédente édition l'évasion de la prison municipale du nommé Georges Bouilly, qui, malgré son jeune âge, — 21 ans, — est déjà un dangereux malfaiteur.

Georges Bouilly vient d'être repris. Voici dans quelles conditions :

Jeudi, les agents Lestrade et Ardouin, de la brigade Dudon, étaient de service à la foire. Devant la baraque des lutteurs, un individu paraissait prendre le plus vif intérêt aux harangues du « bonimenteur ». Il allait demander un bâton pour participer aux combats entre professionnels et amateurs.

Mais les agents, qui l'avaient reconnu, voulurent lui épargner la peine de pénétrer à l'intérieur de la baraque. Ils sautèrent sur lui, et les badauds purent alors assister gratuitement à une séance de lutte qui, pour être improvisée, ne manquait cependant pas de quelque attrait.

Bouilly se rendit compte, d'ailleurs, que toute résistance était inutile. Il se laissa mettre docilement les menottes en disant : « Ça va bien ! Je suis refait. »

Conduit à la Permanence, Bouilly fut trouvé porteur d'une somme de 200 fr., d'une bague en or et de divers autres bijoux. Il avoua que cet argent et ces objets proviennent d'un cambriolage commis par lui, il y a une huitaine de jours, chez M. Canquinaud, 9, rue du Mirail.

On voit qu'il n'avait pas perdu de temps pour se remettre... au travail.

Bouilly a retrouvé sa place à la prison municipale, et des mesures sont prises pour que, cette fois, il ne puisse plus s'en échapper.

LA VIE MOINS CHÈRE

Etablissements G. THENOT

49, rue Sainte-Catherine — 13, rue Ravez

50, cours Portal — 229, cours Saint-Jean

SAMEDI ET JOURS SUIVANTS :

Grande Vente-Réclame de Viandes congelées

Le public est informé qu'il trouvera comme par le passé le meilleur choix de viandes françaises, qui seront vendues aux prix les plus réduits.

Les écumeurs des quais

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un matelot et un mousse du voilier « Henri-IV », actuellement amarré dans le deuxième bassin des docks, ont été surpris au moment où ils dérobaient du cuir sur les quais. Conduits à la Permanence, ils ont été écroués. Deux autres individus qui les accompagnaient ont pu prendre la fuite.

— Un chauffeur de nationalité espagnole, demeurant rue de Galles, a été arrêté au moment où il s'enfuyait après avoir dérobé sur les allées d'Orléans une caisse de boîtes de sardines.

Précoce malfaiteur

Il y a trois semaines, un négociant en bestiaux de Bordeaux, confiait à un de ses employés, Paul C..., âgé de quatorze ans, une somme de 800 fr. pour la remettre à son frère. Paul C... se garda bien d'effectuer la transmission de ce dépôt, et en dilapida le montant en faisant la fête.

Puis, mis sans doute en goût par ce premier vol resté impuni, il vola, jeudi, une nouvelle somme de 200 fr. dans une sacoche de son patron. Cette fois il fut moins heureux. Surpris, fouillé, il dut reconnaître les deux vols dont il était l'auteur.

Ce précoce filou a été conduit au dépôt.

Exploits de cambrioleurs

Dans la journée de jeudi, deux individus inconnus se sont introduits chez Mme Germaine Ariès, ménagère, 38, rue Ferron, par la porte de la cave qui était restée entr'ouverte.

Ils explorèrent la maison de fond en comble, fracturant plusieurs tiroirs et purent emporter une somme de 450 fr., un bon de poste de 100 fr. et des bijoux.

Au moment où ils quittaient la maison en emportant leur butin, ils furent aperçus par M. Ariès, qui regagnait son domicile.

Les voleurs s'empressèrent alors de prendre la fuite.

Vengeance ou ébriété ?

Le 4 mars, vers dix heures du soir, Mme Eugénie Rope, rentrait à son domicile, rue du Cancera, quand une femme paraissant être en état d'ébriété courut vers elle d'un air menaçant en proférant des menaces.

Mme Rope se réfugia dans le couloir d'une maison, où sa poursuivante tira deux coups de revolver qui, heureusement, ne blessèrent personne.

Cette femme prit alors la fuite. On ignore les motifs de son acte.

Articles volés et vendus

La Sûreté recherche les propriétaires des articles et procède à des arrestations

L'inspecteur de la Sûreté Peyrefiche et les agents Soustrouille et Esquerré ont arrêté un homme et une femme qui ont vendu à des commerçants des coupons de toile et 180 couvertures. Le couple, pressé de questions, n'a pu indiquer la provenance de ces articles, qui ont été sûrement volés.

Les personnes à qui appartiennent coupons de toile et couvertures sont priées de se présenter au bureau de M. Farfais, chef de la Sûreté.

Le couple a été incarcéré au fort du Hâ.

Ajoutons que trois des commerçants seront poursuivis comme complices par recel.

Vol de 3,000 francs

M. Benedetti, directeur du « Palais du Fou-Rire » à la foire, a porté plainte contre inconnu, pour vol d'une somme de 3,000 fr.

Grande BOUCHERIE de TOULOUSE

182, rue Fondaudège, 182

SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 COURANT

Viandes Françaises

BŒUF : Aloyau, Côtes fines, 2 fr. 90

Bœuf de l'Argentine

Poitrine, Cou, 0 fr. 90

AGNEAUX DE GRAVES 1er CHOIX

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Martinique », parti de Bordeaux le 1er mars, est arrivé à Casablanca le 5 courant.

Départ pour le Maroc

Le vapeur « Ionic », de la Compagnie Paquet, consigné à la maison Plantade, monté à Bordeaux depuis peu, est en partance pour Casablanca. Son départ, par suite de la grève des charbonniers, a dû être reporté à samedi 8 mars.

Le « Ionic » embarquera 684 hommes du 43e d'infanterie coloniale, avec tout son matériel. Ce navire, qui vient du Havre, y a chargé également 2,500 tonnes de ciment destiné aux travaux du port de Casablanca.

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster dimanche 9 mars pour les destinations suivantes : Afrique du Nord, départ de Marseille. New-York et l'Amérique du Nord, pour le départ du paquebot « Baltic », de la White-Line, quittant Liverpool le 12 mars; le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon, pour le départ du paquebot « Tunisian », quittant Liverpool le 12 mars.

La flotte interalliée

LE « BUENOS-AYRES » EN GIRONDE

Un second vapeur de prise allemand, venant de Cherbourg, le « Buenos-Ayres », est monté à Pauillac, dans la nuit de jeudi à vendredi.

Ce paquebot qui est adressé à la Compagnie des Chargeurs-Réunis, devra, croyons-nous, effectuer quelques réparations et aménagements spéciaux avant d'embarquer à Bordeaux des troupes et des marchandises à destination de Dakar; il se rendra ensuite du Sénégal à Marseille.

L'emploi ultérieur de ce bâtiment n'est pas encore déterminé.

Le « Buenos-Ayres » qui, ainsi que l'« Atlantico », arrivé ces temps derniers à Bordeaux, navigue sous pavillon interallié, a fait partie de la flotte de la Hamburg-Sud-Amerikanische Dampfschiffahrt Gesellschaft, ayant Hambourg comme port d'attache; il effectuait les voyages de l'Amérique du Sud.

Ce paquebot de prise a été construit en 1912, aux Chantiers Vulcan, à Brême; ses caractéristiques sont : longueur, 149 mètres 65; largeur, 17 mètres 98; creux, 10 mètres 67; il jauge brut, 9,155 tonneaux et net 7,372 tonnes.

Le « Buenos-Ayres » est sous le commandement d'un capitaine de la Compagnie des Chargeurs-Réunis; son équipage a été en partie constitué à Cherbourg.

Les bons livres

QUELQUES GRANDS DUELS AERIENS, par le sous-lieutenant Viallet et Jacques Mortane. — Un vol. in-8. (19×24). Prix, 3 fr. *net*. — Chez tous les libraires et à L'Edition Française illustrée, 30, rue de Provence, Paris.

Des faits d'armes de la guerre, il n'en est point qui aient soulevé autant d'enthousiasme que les combats aériens. Imaginer ces luttes serait malaisé; se les représenter en toutes leurs phases angoissantes est plus difficile encore. Et l'on ne peut demander aux photographies, à l'image animée, les documents qui ont permis d'évoquer les autres aspects de la bataille.

Sous ce titre : *Quelques grands duels aériens*, paraît aujourd'hui un album joliment édité où, grâce aux dessins de l'un de nos as, le sous-lieutenant Viallet on pourra désormais reconstituer les tournois où vainquirent Guynemer, Fonck, Nungesser, Madon, Coiffard, Boyau et tant d'autres pilotes de grande classe. Le sous-lieutenant Viallet a réussi le meilleur commentaire. Et, en face de ces illustrations — le mot prend ici son sens élevé en même temps que sa signification pratique — nos chasseurs ont, eux-mêmes, conté leurs exploits. Certains sont légendaires (et l'on est étonné de voir de quelle beauté les rehausse cette présentation).

Sous chaque témoignage, la signature du vainqueur est reproduite. Presque tous ces paraphes sont ascendants, ce qui donnerait raison aux spécialistes, s'il était besoin d'un autre signe de confiance chez ces vaillants, ces hommes qui n'ont pas arraché l'ennemi de notre sol, mais qui l'ont poursuivi.

Entre le ciel où sont les âmes
Et la terre où sont les tombeaux.

LA VIE SPORTIVE

CHAMPIONNATS MILITAIRES

A NARBONNE. — Le 80e d'infanterie a battu le 6e d'artillerie de Castres par 6 points à zéro.

FOOTBALL RUGBY

LES DACQUOIS AU BOUSCAT

C'est leur grande équipe que les Dacquois déplaceront dimanche prochain le S. B. U. C. — A côté des Loustau, Belestin, Lacaze, Labéquerie, Péducasse, figureront les internationaux Vergez, Guichemerre et Fargues; le team sera même renforcé par Domercq, frère du célèbre Bayonnais, et qui s'est révélé cette saison, comme un des meilleurs joueurs français, une future étoile du rugby.

Le Stade Bordelais lui opposera sa toute première équipe où on verra opérer Dufour, de Biarritz, un des rares demis d'ouverture méritant ce nom; Courteix, l'ex-joueur d'avant-guerre, et la fameuse quadrette de trois-quarts : Candau, Rieu, Gay, Bacqué.

Pour ce match, des tickets de tribunes seront mis en vente à l'avance au café du Commerce.

LE SPORTING-CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE AU STADIUM

Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche prochain le S. A. B. E. C. recevra sur son terrain du Stadium l'excellente équipe parisienne. D'après les derniers renseignements officiels, elle doit faire le déplacement au grand complet. Ce que nous pouvons assurer dès maintenant, c'est la présence dans l'équipe de notre grand champion national Georges Carpentier, qui tiendra sa place de trois-quart; du jeune commandant Eluère, de Novel, Besset, Pichereau, Cadenat, Marcel Reichel, Hervoche, etc., etc.

De son côté, le S. A. B. E. C. mettra en ligne ses meilleures unités, en vue de sa rencontre du 16 mars avec le champion de Paris.

Afin d'éviter d'encombrement aux guichets, un dépôt de cartes est établi jusqu'à dimanche prochain, à midi, au siège du Club, café Saint-Projet, rue des Trois-Conils.

BOXE

AU WONDERLAND BORDELAIS

Le Wonderland Bordelais, qui dut refuser du monde lors des éliminatoires et demi-finales des championnats de la Côte d'Argent, sera certainement comble pour la séance du samedi 8 courant, à 8 h. 45 du soir, dans son coquet local, 18, rue des Frères-Bonie.

Le programme, consciencieusement établi par les comités directeurs du Boxing-Club et du Wonderland, est de nature à satisfaire les fervents de la boxe. Il comporte sept rencontres parfaitement équilibrées.

En outre, l'arbitrage du grand champion, dont nous avons déjà parlé, sera un attrait de plus à cette belle réunion, qui sera sans nul doute le rendez-vous de tous les adeptes du « noble art ».

Chronique théâtrale

Le Ténor Trantoul au Français

chantera « MANON » vendredi soir avec Augusta Garcia et, dimanche en matinée, « CARMEN » avec Lucy Arbel.

Trianon-Théâtre

Semaine de grand gala

Pour les débuts de la compagnie nouvelle « L'AMOUR VEILLE », le chef-d'œuvre de MM. de Flers et Caillavet, Mise en scène luxueuse de M. Niverd. Troupe sans égale en province : E. Dorival, H. Vermeil, Duplessis, Millous, Talvey, Dick, etc., Jane Lobis, L. Musset, Jane Gony, A. Perron Andrée Martin, Dalbray, Darthel, etc Prudent de louer, surtout pour dimanche — Bientôt, la jolie L. Rolla dans « LE COUP DE JARNAC ».

Mardi 11 mars, à 4 heures, un seul concert de grande musique, avec Mlle JACQUELINE RAMAT et M. LOUIS ROSOOR dans un programme merveilleux. Location au théâtre.

Scala-Théâtre

« THE CRESUS GIRL ou LES NOUVEAUX RICHES DE BORDEAUX ». — Samedi et dimanche, matinée et soirée, la merveilleuse opérette qui vient d'obtenir un si grand succès à la création. La location est déjà très chargée. Rappelons qu'elle se fait sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

Le premier acte de « TSOUIN-TSOUIN ! » avec la distribution du grand gala des étudiants : Tituze, Dangèle et tous les artistes.

Alcazar-Théâtre

Samedi 8 et dimanche 9 mars 1919, 3e gala des opéras joués en drame : « LA TRAVIATA » avec M. Pierre Laurel, Mme Dagairy et M. P. Cerny. Bientôt : « VAS-Y, PETIT !... » revue.

Société de Sainte-Cécile

Dans la salle du Conservatoire, à quatre heures et demie du soir, dimanche 9 mars, concert, avec le concours de Mlle H. de Verine, M. Ermend Bonnal, M. Charles Arthur, M. Louis Rosoor, M. Mce Mesnard, M. E. Thibaux, M. Mce Lascourret.

Au piano d'accompagnement, Mlle P. Dencausse.

La cantatrice mondaine Henriette Glaize de Vérine, officier de l'instruction publique, qui s'est fait souvent applaudir en France et à l'étranger, se fera entendre pour la première fois à Bordeaux dimanche prochain au concert intime de la Société Sainte-Cécile. Ce sera un vrai régal pour les nombreuses qui suivent assidûment ces manifestations d'art.

Concert Montpellier

Le grand maître français du piano Alfred Cortot donnera à Bordeaux, salle Franklin, le jeudi 13 mars, un récital dans lequel nous relevons les noms de Vivaldi, Chopin, dont il donnera l'audition intégrale des 24 Préludes et l'ample sphanaso et Polonaise, et différentes œuvres de Maurice Ravel, Debussy, Albeniz et C. Saint-Saëns.

Location maison Bermond

Musique ancienne

Une audition de musique ancienne, organisée par M. Jean Schencke, eut lieu, samedi, à la salle Bermond.

L'exécution instrumentale du premier concert de Rameau, de la sonate à trois de Leclair, etc., exige une science, une virtuosité et un travail de préparation considérables.

M. Jean Schencke sut évoquer avec maîtrise, au piano seul, le « Ramage », de Dandrieu, et fit revivre une jolie sonate de Scarlatti. Mme Guérin affirma dans les « Menuets d'Hervelois » ses qualités de violoncelliste aux chaudes sonorités, et M. Thibaux, dont le talent de violoniste est caractérisé par la finesse du trait, exécuta la sonate de Duval, en compagnie de M. Schencke.

Des pièces de chant de Monteverde, Salvator Rosa, Bach, furent pour Mlle I. Rebeyrol, qui les interpréta avec beaucoup de délicatesse, l'occasion de bravos mérités. Salle comble.

SPECTACLES

VENDREDI 7 MARS

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Manon ».

APOLLO. — 8 h. 30 : « La Fiancée du Lieutenant ».

BOUFFES. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : Music-Hall.

TRIANON. — 8 h. 45 : « L'Amour veille ».

SCALA. — 8 h. 30 : « The Cresus Girl », ou « Les Nouveaux Riches de Bordeaux ».

ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « Tsouin-Tsouin », revue.

ALHAMBRA-THÉATRE

Le premier acte de **Tsouin-Tsouin !** avec **Tituze, Dangèle** et tous les Artistes

A L'ECRAN

LA CARTE QUI TOURNE

la VOIX SUR le FIL

TIH-MINH

CINÉ-THÉATRE ARÈS-JUDAIQUE

Nous commençons « LA VOIX SUR LE FIL », adapté du feuilleton de la « Petite Gironde » ; « MONTE-CRISTO », « L'HEROINE DU COLORADO », « SMADAD LE NABIN », « Y A PUS D'ENFANTS », etc.

MODERN-CINEMA, place Picard

Vendredi 7, samedi 8, soirées à 9 h. Dimanche 9, matinée à 3 h., soirée à 9 h. « L'HONNEUR », superbe drame en 4 parties, film hors série. « MASCAMORE, voyage, comique.

Vendredi, 8 h. 30, LE PACTE, avec Francesca Bertini. VOIX SUR LE FIL. Interm., chants.

Saint-Projet-Cinéma

Tous les jours, en matinée, « LE FARCEUR », comédie; « TIH-MINH », 5e episode; « LA VOIX SUR LE FIL », 6e épisode, etc.

Lundi, « 8 MILLIONS DE LOTS », comédie amusante, satirique. Nouveauté sensationnelle.

THEATRE GIRONDIN, chemin de Pessac

Vendredi et samedi, à 8 h. 30, « LE PACTE » avec Francesca Bertini; « Voix sur le fil ». Int°.

La Foire

MUSIC-HALL TENOSKA

La voyante Ténoska paraît à chaque représentation ainsi que Jocrisse, l'extraordinaire illusionniste, d'Herrmyle, l'homme-protée; Junios, le phénoménal disloqué; miss Wesinsky, la femme aérienne; Harry-Barty, l'homme à la pioche; les Yata-Dora, danseurs serbes-roumains, etc. Tous les jours, matinée et soirée.

GRAND CIRQUE N. RANCY

Le grand cirque N. Rancy est le spectacle préféré des familles; c'est pourquoi il y a foule à chaque représentation pour applaudir les excellents acrobates Vincianos, l'équilibriste Silvano; Mme Houcke-Rancy, la scientifique autant que gracieuse écuyère de haute école; Laurent et ses chiens dressés, M. Houcke, etc., etc., et enfin s'ébaudir aux intermèdes hilarants des clowns et augustes engagés pour la durée de cette foire. Tous les jours, matinée à 2 h. 30, soirée à 20 h. 30.

COMMUNICATIONS

ASSOCIATION AMICALE ET MUTUELLE DES PRISONNIERS DE GUERRE, DES FAMILLES DE DISPARUS ET DE MORTS EN CAPTIVITE. — Tous les adhérents sans exception sont convoqués en assemblée générale pour dimanche 9 mars, dix heures du matin, à l'Athénée municipal de Bordeaux.

Le conseil d'administration, désireux de faire connaître l'œuvre et les buts de l'Association, fait appel à toutes les personnes s'y intéressant et leur demande d'honorer de leur présence sa première assemblée générale de dimanche prochain.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA MAÇONNERIE ET DE LA PIERRE. — Réunion dimanche, à dix heures précises. Ordre du jour : Compte rendu de la commission mixte; main-d'œuvre étrangère.

OUVRIERS CUISINIERS. — Dimanche 9 mars, de 9 heures à 11 heures du matin, au siège social, 12, place Puy-Paulin, 5e distribution des bons de solidarité. Les camarades démobilisés qui n'ont point touché leur allocation, sont priés de venir la retirer à cette date.

Gare Bordeaux-Etat (rive droite) P. V.

MM. les expéditeurs ayant pris inscriptions de wagons complets antérieurement au 15 décembre 1918 et non encore servis sont priés de faire connaître à la gare, avant le 15 mars, s'ils maintiennent leurs demandes, faute de quoi elles seraient considérées comme annulées.

La gare de Bordeaux-Etat R. D. acceptera les expéditions de vins, cidres et bières ne dépassant pas 800 kilos et celles des fûts vides ayant servi à leur transport et par 300 kilos :

Le lundi 10 mars, pour les inscriptions numérotées P de 1,551 à 1,903.

Le mardi 11 mars, pour les inscriptions numérotées B de 1,905 à 2,307.

Le mercredi 12 mars, pour les inscriptions numérotées B de 2,309 à 2,711.

Le jeudi 13 mars, pour les inscriptions numérotées E de 2,002 à 2,194.

Le vendredi 14 mars, pour les inscriptions numérotées E de 2,196 à 2,380.

Le samedi 15 mars, pour les inscriptions numérotées E de 2,382 à 2,550.

ÉTAT CIVIL

DECES du 6 mars

Joséphine Buetas, 16 ans, rue Kléber, 102. Marie Labernadie, 23 ans, rue Berruer, 63. Hippolyte Bagueneau, 31 ans, rue Lafiteau, 16. Ferdinand David, 40 ans, rue Rosa-Bonheur, 29. Antoine Fondeville, 41 ans, r. Carpenteyre, 37. Mme Bodin, 52 ans, cours Balguerie, 144. Frédéric Lapergue, 56 ans, avenue Thiers, 298. Marie Vallet, 57 ans, rue Donissan, 63. Sophie Lagane, 59 ans, rue Saint-Sernin, 24. Eugène Saint-Blancat, 64 ans, r. Joséphine, 1. Pierre Dupouy, 65 ans, rue Saint-Sernin, 81. Madeleine Lefort, 71 ans, rue Quintin, 85.

CONVOI FUNÈBRE Mme Paul Mitteau, Mlle Jane Mitteau, M. et Mme Larivière et leurs enfants, M. et Mme Lameyre et leur fille, M. et Mme P. Fargeas, les familles Mitteau, Baranguey, Roze, Batar, Laribière et Ducos prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Paul MITTEAU,

chausseur,

leur époux, père, gendre, beau-frère, neveu et cousin, qui auront lieu le dimanche 9 mars, en l'église Notre-Dame.

On se réunira à la maison mortuaire, 8, rue Delurbe, à huit heures, d'où le convoi funèbre partira à huit heures un quart.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Léognan.

Départ du tram